



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
16

Conseillers absents :
3

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2016

L'an deux mil seize, le vendredi huit avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du 31 mars 2016.

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Jean-Pierre KOHLER, Michel BRUNN, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Madame Aline BALLY, Mademoiselle Stéphanie BOBENRIETH, Monsieur Jean-Marc HALLER, Madame Laurence HALLER, Mademoiselle Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Messieurs Claude SCHOEFFEL, Jean-Jacques SITTE, Madame Esther SZTAJNERT, Conseillers Municipaux.

Arrivée en cours de séance : Messieurs Freddy GILCK, Franck SCHUBERT

Absents excusés : Madame Valérie GRUNENWALD, Monsieur Michaël LAMY, Madame Nadine SPETZ (procuration donnée à Madame Esther SZTAJNERT)

Présence d'un auditeur

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 04 mars 2016
3. Rapports Maire-Adjoint
4. Fixation et vote des taux d'imposition 2016
5. Budget principal : Approbation et vote du compte administratif 2015
6. Budget principal : Affectation des résultats 2015
7. Budget principal : Approbation et vote du compte de gestion 2015
8. Budget principal : Approbation et vote du budget primitif 2016
9. Restructuration des bâtiments communaux : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2016
10. Restructuration des bâtiments communaux : demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)
11. Restructuration des bâtiments communaux : demande de subvention au titre de l'aide ENERGIVIE de la Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine
12. Taxe d'aménagement-exonération : modification de la délibération du 02 octobre 2014
13. Personnel communal : maintien de la PFR suite au rejet de la délibération du 12 février 2016 par le contrôle de légalité
14. Demandes de subventions au titre de l'exercice 2016
15. Divers et communication

AL/CD/MK

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Marc HOFFER est désigné comme secrétaire de séance et est assisté par Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 MARS 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 04 mars 2016, dont copie conforme a été envoyée à chaque conseiller, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

N° 3. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

La première Maison des Services Au Public (MSAP) du Haut-Rhin a été inaugurée le jeudi 17 mars au sein du bureau de poste de la commune en présence de Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller et les différents directeurs des opérateurs présents (GRDF, CAF, Pôle Emploi et l'Assurance Maladie). Madame le Maire espère que ce nouveau service proposé aux habitants répondra à leurs attentes. Une communication dans le bulletin municipal de juillet sera faite afin d'expliquer à nouveau les finalités de la MSAP.

Madame le Maire évoque quelques réunions et assemblées auxquelles elle a assisté ce dernier mois :

- l'Assemblée Générale de l'Amicale des sapeurs-pompiers du Chauvelin qui compte actuellement 63 membres. En 2016, 3 manifestations sont maintenues : la fête de l'asperge, la marche populaire ainsi que la bourse des bambins.
- Une réunion préparatoire du budget 2016 s'est tenue le 23 mars au CPI du Chauvelin ; la participation de la commune reste stable à hauteur de 30.75 euros par habitant.
- Le conseil d'école a eu lieu le 24 mars. Madame le Maire rappelle la présence de Mesdames Aline BALLY et Valérie GRUNENWALD. Monsieur le Directeur, Monsieur GUIHAL a notamment fait le bilan des effectifs pour la rentrée 2016 : 35 élèves en maternelle et 74 en élémentaire. L'ouverture d'une seconde classe de maternelle a également été confirmée.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

La campagne hivernale s'est achevée. Cependant Monsieur KOHLER pointe certaines difficultés rencontrées lors des périodes de déneigement ; en effet suite à l'absence de deux des membres de l'équipe technique pour cause de maladie, le déneigement a été assuré par Monsieur Pascal FINCK, agent technique mais également par Monsieur KOHLER et un agent de la commune d'Husseren-Wesserling.

De légers travaux d'aménagement (peinture sur le nez des marches) ont été effectués autour de la Poste notamment pour l'inauguration de la MSAP.

Monsieur KOHLER informe le conseil que la structure du jeu SEMIO est progressivement mise en place par l'équipe technique de la commune.

Une salle d'archives sera prochainement aménagée dans les locaux situés au-dessus de la salle du conseil et de la salle annexe. La structure animation et embellissement du village sera déménagée dans les locaux adjacents.

Les embauches d'été sont finalisées : deux jeunes filles seront affectées aux travaux des espaces verts tandis que deux garçons travailleront en parallèle pour aménager et déménager les archives.

Concernant la mise en œuvre de la démarche zéro phyto, Monsieur Pascal FINCK suivra les 11 et 12 avril prochains à Rouffach une formation afin d'obtenir un certiphyto pour toutes utilisations de produits phytosanitaires.

Une date est proposée pour la journée « Haut-Rhin propre », le samedi 30 avril. Le rendez-vous est fixé à 9h en mairie.

Monsieur KOHLER souligne le problème de l'actuel aménagement des aires cinéraires au cimetière. Une solution sur le long terme devra être prochainement trouvée. Monsieur Claude SCHOEFFEL indique qu'il serait intéressant de s'inspirer de certains travaux entrepris par la commune de Kruth.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Concernant l'urbanisme, 3 permis et déclarations ont été déposés en mairie le mois dernier.

Monsieur BRUNN informe les conseillers que 4 réponses positives ont été reçues à ce jour pour la journée citoyenne. La date du samedi 28 mai est d'ores et déjà programmée pour l'organisation de cette journée. Un programme détaillé sera proposé prochainement.

Concernant la forêt, un point est apporté sur les ventes de bois effectuées jusqu'au 1^{er} avril. Plusieurs dates de martelage sont également proposées : mardi 19 avril dans la parcelle 71, jeudi 21 pour la parcelle 69 et le mardi 26 avril pour la parcelle 70. Tous les membres du conseil sont invités à participer à l'une de ces journées ; le rendez-vous est fixé à 7h30 devant l'Eglise de Kruth.

Un groupe de travail se réunira durant le mois de mai sur la problématique de la rémunération des bûcherons de la vallée.

A propos de la chasse, plusieurs points sont à noter :

-Un premier comptage a eu lieu le jeudi 7 avril en forêt sur une distance de 46 km. 159 cervidés ont été comptabilisés, essentiellement dans la partie de Kruth.

-Suite à la 4C du jeudi 3 mars, une nouvelle réunion a lieu le mercredi 6 avril en mairie. Outre la présence de Messieurs SIMONIN, cette réunion a réuni les membres de la DDT, de l'ONF, de l'ONCFS, du GIC 14, les lieutenants de Louveterie ainsi que Madame le Maire et Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER et Claude SCHOEFFEL.

Les discussions abordées ont été cordiales. Monsieur SIMONIN s'est particulièrement engagé à tirer davantage de sangliers et à se conformer au cahier des charges notamment en matière d'agrainage. Monsieur BRUNN précise que l'ONCFS vérifiera régulièrement le respect de ces dernières mesures.

Des travaux ont actuellement lieu Chemin du Relais. Ces travaux ont été entrepris par l'opérateur téléphonique FREE afin d'installer la fibre.

L'Assemblée Générale des communes forestières aura lieu le samedi 9 avril dans le Bas-Rhin.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Services à la Population

Madame Sylvette GODIER fait le point sur les dernières assemblées et réunions auxquelles elle a participé :

-l'assemblée générale de la section UNC s'est tenue le 17 mars ; des médailles ont notamment été remises.

-le Club de Skat (réunion le mardi 29 mars) compte 2 nouveaux membres. Un tournoi de skat a également eu lieu le samedi 2 avril.

-Une rencontre avec le Comité local pour la Santé Mentale et présidé par Monsieur Francis ALLONAS s'est tenue le mercredi 30 mars.

Plusieurs autres événements à venir sont cités :

-la journée Haut-Rhin propre du samedi 30 avril.

-la journée citoyenne du 28 mai. A cette occasion, certains membres émettent l'idée d'apposer une affiche à l'entrée du village afin d'accroître la communication de cette journée.

-la présence des Donvillais du 5 au 8 mai.

-la cérémonie du 8 mai se tiendra à 11h. Une distinction des petits alsaciens aura lieu après la cérémonie au foyer communal.

N° 4. FIXATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**DECIDE** de ne pas modifier les taux fixés en 2014 et 2015.

-**VOTE** les taux d'imposition 2016 comme suit :

Taux d'imposition 2016	Taux votés 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produits correspondants
Taxe d'habitation	13.71 %	1 819 000 €	249 385 €
Foncier bâti	14.94 %	1 768 000 €	264 139 €
Foncier non bâti	60.28 %	82 200 €	49 550 €
Cotisation foncière des entreprises		0 €	
Produit fiscal attendu			563 074 €

N° 5. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2015 qui se récapitule comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-24 726.64	0.00	-96 093.44	-120 820.08
Fonctionnement	736 267.70	24 726.64	77 536.01	789 077.07
TOTAL BP	711 541.06	24 726.64	-18 557.43	668 256.99

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et des fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- **APPROUVE, VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels qu'ils ressortent au compte administratif 2015 par 17 voix dont 1 procuration.

Madame le Maire a quitté la salle et n'a ni participé au débat, ni pris part au vote.

N° 6. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Après avoir constaté les résultats du compte administratif 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'exercice	77 536.01
Excédent de clôture de l'exercice précédent	736 267.70
Excédent de fonctionnement global 2015	789 077.07

Déficit d'investissement de l'exercice	96 093.44
Déficit d'investissement de l'exercice précédent	24 726.64
Déficit d'investissement global 2015	120 820.08

Soit un excédent global de clôture 2015	668 256.99
--	-------------------

-**DECIDE** après débat et à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

-Affectation au compte 1068 (couverture du déficit 2015) : 120 820.08 €

-Résultat de fonctionnement reporté 002 : 668 256.99 €

-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 : 120 820.08 €

N° 7. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame le Maire donne connaissance des résultats du compte de gestion 2015 présenté par Madame la Trésorière de Saint-Amarin, parallèlement au compte administratif de la commune et qui laisse apparaître les chiffres ci-après :

Section d'investissement	Déficit de clôture de	120 820.08 €
Section de fonctionnement	Excédent de clôture de	789 077.07 €

Soit un excédent global de 668 256.99 euros, correspondant au résultat de l'exercice 2015 du compte administratif adopté par le conseil au point précédent.

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que toutes les recettes et dépenses sont justifiées,

DELIBERE :

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,
4. **DECLARE**, à l'unanimité, par 17 voix dont 1 procuration que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 8. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Madame le Maire présente et commente le projet de budget M14 pour l'année 2016.

Après avoir répondu aux différentes questions, Madame le Maire met le projet de budget 2016 au vote à main levée :

Votants : 16 (+1 procuration)

Se prononcent :

- | | |
|---|-----------------------|
| - pour l'adoption du projet M14 2016 tel que proposé : | 17 dont 1 procuration |
| - contre | 0 |
| - s'abstiennent : | 0 |

Le document budgétaire présenté s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
	1 836 012.99	1 836 012.99
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
	2 516 446.76	2 516 446.76
TOTAL	4 352 459.75	4 352 459.75

N° 9. RESTRUCTURATION DU POLE MAIRIE ET ATELIERS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2016
--

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le projet définitif de la « Restructuration du pôle mairie et atelier ». Elle rappelle que ce projet dont le maître d'œuvre est le bureau Ajeance à Sélestat consiste en la construction du nouvel atelier et en l'extension du bâtiment de la mairie. Il a déjà été présenté en séance aux différentes étapes de sa phase évolutive. Il s'inscrit dans le cadre du programme de réhabilitation du centre village. Il répond à une obligation d'adaptation et d'aménagement des locaux professionnels au code du travail ainsi qu'aux nouvelles contraintes d'accessibilité extérieure des locaux aux personnes à mobilité réduite. La création de la première Maison de Services Au Public (MSAP) au sein du bureau de Poste de Fellingring situé en face de la mairie accentue cette nécessité de restructuration.

Le coût estimatif total de l'opération s'élève à **1 592 171 euros H.T.**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Participation du maître d'ouvrage :

Emprunt	799 206 euros
---------	---------------

Autres participations financières actées :

Subvention du Conseil Départemental	70 000 euros
Subvention du Conseil Régional (Acquisition et démolition)	67 212 euros

Autres participations financières escomptées :

Fonds Parlementaires	30 000 euros
----------------------	--------------

Subvention du Conseil Régional-ENERGIVIE	70 800 euros
Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)	133 348 euros
DETR 2016-soutien exceptionnel	421 605 euros
 Soit au total	 1 592 171 euros

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter le dossier à la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2016 au titre du « soutien exceptionnel à des collectivités confrontées à des difficultés ponctuelles en matière d'investissement. ». **Madame le Maire précise que la DETR représente 30% de la phase opérationnelle des travaux qui s'élève à 1 405 351 euros H.T** ; cette phase comprend la démolition de la friche et les travaux de restructuration mêmes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de restructuration du Pôle Mairie et Atelier et au plan de financement tel que présenté.

-CHARGE Madame le Maire de solliciter l'aide au titre de la DETR 2016.

N° 10. RESTRUCTURATION DU POLE MAIRIE ET ATELIERS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL)

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le projet définitif de la « Restructuration du pôle mairie et atelier ». Elle rappelle que ce projet dont le maître d'œuvre est le bureau Ajeance à Sélestat consiste en la construction du nouvel atelier et en l'extension du bâtiment de la mairie. Il a déjà été présenté en séance aux différentes étapes de sa phase évolutive. Il s'inscrit dans le cadre du programme de réhabilitation du centre village. Il répond à une obligation d'adaptation et d'aménagement des locaux professionnels au code du travail ainsi qu'aux nouvelles contraintes d'accessibilité extérieure des locaux aux personnes à mobilité réduite. La création de la première Maison de Services Au Public (MSAP) au sein du bureau de Poste de Fellingring accentue cette nécessité de restructuration.

Le coût estimatif total de l'opération s'élève à **1 592 171 euros H.T.**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Participation du maître d'ouvrage :

Emprunt	799 206 euros
---------	---------------

Autres participations financières actées :

Subvention du Conseil Départemental	70 000 euros
Subvention du Conseil Régional (Acquisition et démolition)	67 212 euros

Autres participations financières escomptées :

Fonds Parlementaires	30 000 euros
Subvention du Conseil Régional-ENERGIVIE	70 800 euros
Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)	133 348 euros
DETR 2016-soutien exceptionnel	421 605 euros

Soit au total	1 592 171 euros
---------------	-----------------

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter le dossier à la Préfecture du Haut-Rhin pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du FSIPL au titre de l'enveloppe n°1 « Accompagnement des grands projets d'investissement ». **Madame le Maire précise que le FSIPL**

représente 30% des opérations de rénovation thermique et de mise aux normes des équipements publics qui s'élèvent à 444 493 euros H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de restructuration du Pôle Mairie et Atelier et au plan de financement tel que présenté

-CHARGE Madame le Maire de solliciter l'aide au titre du FSIPL 2016.

N° 11. RESTRUCTURATION DU POLE MAIRIE ET ATELIERS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE ENERGIVIE, REGION ALSACE-CHAMPAGNE ARDENNE-LORRAINE
--

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le projet définitif de la « Restructuration du pôle mairie et atelier ». Elle rappelle que ce projet dont le maître d'œuvre est le bureau Ajeance à Sélestat consiste en la construction du nouvel atelier et en l'extension du bâtiment de la mairie. Il a déjà été présenté en séance aux différentes étapes de sa phase évolutive. Il s'inscrit dans le cadre du programme de réhabilitation du centre village. Il répond à une obligation d'adaptation et d'aménagement des locaux professionnels au code du travail ainsi qu'aux nouvelles contraintes d'accessibilité extérieure des locaux aux personnes à mobilité réduite. La création de la première Maison de Services Au Public (MSAP) au sein du bureau de Poste de Fellingring accentue cette nécessité de restructuration.

Le coût estimatif total de l'opération s'élève à **1 592 171 euros H.T.**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Participation du maître d'ouvrage :

Emprunt	799 206 euros
---------	---------------

Autres participations financières actées :

Subvention du Conseil Départemental	70 000 euros
Subvention du Conseil Régional (Acquisition et démolition)	67 212 euros

Autres participations financières escomptées :

Fonds Parlementaires	30 000 euros
Subvention du Conseil Régional-ENERGIVIE	70 800 euros
Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)	133 348 euros
DETR 2016-soutien exceptionnel	421 605 euros

Soit au total	1 592 171 euros
---------------	-----------------

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter le dossier à la Région Alsace pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du programme ENERGIVIE au titre de l'utilisation d'une structure bois et d'isolants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de restructuration du Pôle Mairie et Atelier et au plan de financement tel que présenté

-CHARGE Madame le Maire de solliciter l'aide au titre du programme ENERGIVIE de la Région Alsace.

N° 12. TAXE D'AMENAGEMENT-EXONERATION : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 02 OCTOBRE 2014

Madame le Maire rappelle que par délibération du 02 octobre 2014 le Conseil Municipal a décidé d'exonérer en totalité les travaux concernant les abris de jardin soumis à Déclaration Préalable ainsi que les locaux à usage artisanal et ce, en application de l'article L331-9 modifié du Code de l'Urbanisme.

Suite à une vérification auprès de la DDT, il convient d'abroger la délibération précitée et de la remplacer.

Vu la loi de finances n°2013-1278 du 29 décembre 2013 et son article 90 ;

Vu le décret n°2014-253 du 27 février 2014 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L331-9 modifié ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2011 instaurant la taxe locale d'aménagement ;

Vu la délibération du 02 octobre 2014 instaurant l'exonération totale des travaux portant sur les abris de jardin soumis à Déclaration Préalable et les locaux à usage artisanal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'exonérer, en application de l'article L331-9 modifié du Code de l'Urbanisme, en totalité, les travaux ci-après de la part communale de taxe d'aménagement :
 - Les abris de jardin soumis à Déclaration Préalable (abris de jardin présentant une surface au plancher inférieure ou égale à 20m², cette surface étant portée à 40m² s'ils sont situés dans une zone U du POS ou d'un PLU)
 - Les locaux à usage industriel et artisanal.

La présente déclaration est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement sauf mention contraire ou jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération soit exécutoire.

La délibération sera ensuite communiquée au service de la DDT.

N° 13. PERSONNEL COMMUNAL : MAINTIEN, A TITRE INDIVIDUEL, DU MONTANT INDEMNITAIRE DONT BENEFICIAIENT LES AGENTS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ANTERIEURES SUITE AU REJET DE LA DELIBERATION DU 12 FEVRIER 2016 PAR LE CONTROLE DE LEGALITE

Dans l'attente de la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents territoriaux de la commune et suite à l'abrogation de la PFR au 1^{er} janvier 2016, il convient de retirer la délibération prise lors de la séance du 12 février 2016 portant sur le maintien de la PFR pour le grade d'attaché territorial et de délibérer à nouveau.

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif a la prime de fonctions et de résultats, abrogé à compter du 31 décembre 2015 ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération du conseil municipal de Fellingring datant du 04 décembre 2015 instaurant la PFR pour le grade d'attaché territorial,

Considérant que la prime de fonction et de résultat ne dispose plus de base réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2016, compte tenu de l'abrogation des décrets n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 et n° 2002-1105 du 30 août 2002 précités ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-DECIDE que les montants indemnitaires dont les agents bénéficiaient en application des décrets n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 et n° 2002-1105 du 30 août 2002 précités sont maintenus, à titre individuel, aux agents bénéficiaires de la PFR jusqu'à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), en application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité.

N° 14. DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Madame le Maire présente les différentes demandes de subvention parvenues en mairie au titre de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré et après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-DECIDE d'attribuer la somme de 150 euros à l'US Thann Athlétisme à l'occasion de la 26^{ème} édition des Courses du Lac Kruth-Wildenstein au titre de l'année 2016.

-PRECISE que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du BP 2016.

N° 15. DIVERS ET COMMUNICATION

Monsieur Franck SCHUBERT remercie le conseil municipal d'avoir pris une motion contre le TAFTA lors de la dernière séance de mars. Il demande s'il ne serait pas possible de prendre une motion pour défendre le Régime Local.

Monsieur Michel BRUNN prévient que plusieurs dates seront prochainement proposées pour la tenue de réunion publique sur le PLUi. La dernière modification du document est d'abord attendue.

Un point est fait sur l'incendie qui s'est produit dans l'étable et la ferme du Parc de Wessering.

Monsieur Freddy GILCK note que le drapeau alsacien a été installé au bûcher mais pas le drapeau français. Monsieur BRUNN interviendra afin d'installer également le drapeau français.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et clôture la séance à 23h10.